

Commune de WINGEN SUR MODER

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers

élus : 19

En fonction : 19

Présents : 16 puis 17

Date de
Convocation :

27/02/2024

La Séance est
ouverte à :

19 h 30

SEANCE DU 6 MARS 2024

Le 6 mars 2024 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Christian DORSCHNER, Maire.

Présents :

Mme DOERFLINGER Christine, M. CUNRATH Sylvain, Mme HUNSINGER Simone, Maires adjoints, M. BARIDO Nicolas, Mme LEININGER Florence, Conseillers municipaux délégués, Mme BANZET Emma (arrivée à 19h40), Mme CRENNER Josiane, Mme DETTWILLER Séverine, Mme DURREBERGER Sophie, Mme FRANCOIS Catherine, M. JOAN Sébastien, M. KLEIN Jean-Marie, M. LEININGER Christian, Mme PFEIFER Sylvie, Mme SCHMITT-MERX Dominique, M. THOMAS Pascal, Conseillers municipaux.

Absents Pouvoir :

Mme BRUNNER Magdolna a donné Pouvoir à Mme DOERFLINGER Christine

Absents excusés :

M. HOPP Mathieu

Secrétaire de Séance : Mme DETTWILLER Séverine.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2023
2. Comptes Administratifs 2023
 - Budget Principal
 - Budget annexe Réseau Câblé
3. Comptes de Gestion 2023
 - Budget Principal
 - Budget annexe Réseau Câblé
4. Affectation des Résultats 2023
 - Budget Principal
 - Budget annexe Réseau Câblé
5. Achats de terrains :
 - A / lieux-dits Fischbachmatten et Zittersheimer Feld
 - B / lieu-dit Knebes
6. Construction du Pôle Associatif et Médical : réalisation d'un emprunt
7. Installation d'une réserve incendie quartier Hochberg : paiement au Château Hochberg
8. Remboursement achat de crémant par M. René HUNSINGER
9. Demande de subvention / association « Le p'tit déclic – Ressourcerie » d'Ingwiller

10. Demande de délégation pour les admissions en non-valeur des créances de faible montant
11. Déclassement de la voirie communale de la rue de l'Ancienne Ecole
12. Convention de mise à disposition d'un point d'eau naturel ou artificiel privé pour la défense extérieure contre l'incendie avec le Château Hochberg
13. Autorisation d'engagement des dépenses de réception au compte « 6232 » : Fêtes et Cérémonies
14. Nomination d'un correspondant tourisme
15. Rapports annuels 2022 du Sivom sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement
16. Demande de mise en place d'une borne textile – linge – chaussures pour Le Relais Est
17. Compte-rendu par le Maire des attributions exercées par délégation du Conseil Municipal
18. Divers

POINT 1

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2023

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il a été envoyé par mail.

Le Procès-verbal est approuvé à la Majorité (2 Abstentions : Mmes S. DETTWILLER et D. SCHMITT-MERX).

POINT 2

COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE RESEAU CABLE

Mme Emma Banzet arrive en séance à 19h40.

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils ont été envoyés par mail.

Il informe que la commission des finances s'est réunie le 21 février ; elle a pris connaissance des budgets (Commune et Réseau Câblé) réalisés en 2023 dans les détails, et a pris acte des résultats suivants :

A. COMMUNE :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>RESULTAT</u>
FONCTIONNEMENT	991 934.78 €	1 409 900.46 €	+ 417 965.68 €
INVESTISSEMENT	443 627.70 €	509 832.82 €	+ 66 205.12 €

B. CABLE :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>RESULTAT</u>
FONCTIONNEMENT	14 418.68 €	30 695.90 €	+ 16 277.22 €
INVESTISSEMENT	2 721.73 €	4 781.03 €	+ 2 059.30 €

Le Maire donne la présidence à : M. Sylvain Cunrath, 2^{ème} Adjoint.
Il quitte la salle.

M. Cunrath procède aux votes. Les budgets sont adoptés comme suit :

Budget de la Commune :

14 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions (Mme S. PFEIFER et MM. J-M. KLEIN et P. THOMAS)

Budget du Réseau Câblé :

14 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions (Mme S. PFEIFER et MM. J-M. KLEIN et P. THOMAS).

Le maire est invité à réintégrer la séance.

POINT 3

COMPTES DE GESTION 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE RESEAU CABLE

Le maire informe que le Trésorier, comptable de la Commune, a arrêté ses comptes.
Les Comptes de Gestion, pour le budget communal et pour le budget câble, sont en tous points égaux aux Comptes Administratifs présentés.

Les comptes de gestion du percepteur sont adoptés par : 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

POINT 4

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE RESEAU CABLE

Le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2023 comme suit :

POUR LA COMMUNE

Compte 1068 :	304 080.16 €
Investissement : Compte 001 (dépenses)	175 080.16 €
Fonctionnement : Compte 002 (recettes)	649 871.40 €

POUR LE RESEAU CABLE

Recettes d'Investissement C/001	40 624.44 €
Dépenses de Fonctionnement C/002	54 576.66 €

L'affectation des résultats est adoptée par :
15 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions (Mme S. PFEIFER et MM. J-M. KLEIN et P. THOMAS).

POINT 5

ACHAT DE TERRAINS :

A/ LIEUX-DITS FISCHBACHMATTEN ET ZITTERSHEIMER FELD

B/ LIEU-DIT KNEBES

A/ Le maire explique que Mme Marie-Louise JOCHEM de Wingen-sur-Moder est propriétaire des terrains cadastrés :

- Section B, n° 243, lieu-dit Fischbachmatten, d'une superficie de 15,80 ares
- Section 4, n° 194, lieu-dit Zittersheimer Feld, d'une contenance de 9,67 ares

Elle souhaite les vendre et le maire propose que la Commune les achète.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'acheter ces terrains au prix de 23 € l'are et donne délégation au Maire pour signer tous les documents afférents.

B/ Le maire explique que Maître WAGNER-OLIER, Notaire à Bitche, a informé la Commune que les Consorts SCHMITT ont l'intention de vendre (à un particulier) la parcelle cadastrée :

- section D, n° 88, d'une superficie de 16,81 ares.

Conformément aux dispositions du Code forestier, la Commune peut exercer son droit de préférence et acquérir cette parcelle au prix de 840,50 € (soit 50 € de l'are).

Le maire propose d'acquérir cette parcelle car elle permettra d'accéder à la châtaigneraie qui vient d'être créée au lieu-dit Knebes.

M. Sébastien Joan demande si le prix a été fixé par le vendeur. Le maire répond que oui.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'acheter ce terrain au prix de 840,50 € et donne délégation au Maire pour signer tous les documents afférents.

POINT 6

CONSTRUCTION DU POLE ASSOCIATIF ET MEDICAL : REALISATION D'UN EMPRUNT

Le maire informe que ce point est ajourné.

POINT 7

INSTALLATION D'UNE RESERVE INCENDIE QUARTIER HOCHBERG : PAIEMENT AU CHATEAU HOCHBERG

Le maire rappelle qu'une somme de 38 000 € avait été inscrite au budget d'investissement 2023, à l'opération 201, pour le remplacement de poteaux d'incendie et pour l'installation d'une réserve incendie sur la propriété du Château Hochberg.

Cette réserve incendie a été réalisée et est opérationnelle depuis fin 2023. Elle a été payée par le Château Hochberg en totalité.

Lorsque le Château a envoyé sa facture qui représente la moitié de la dépense, le trésor public n'a pas validé le paiement car il n'existe pas de convention entre la Commune et le Château.

Il repasse donc cette dépense ce jour en conseil municipal pour avoir un écrit clair qui dit que la commune participe de moitié aux travaux payés par le Château Hochberg, soit 26 784,22 €.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de payer la facture du Château Hochberg d'un montant de 26 784,22 €.

POINT 8

REMBOURSEMENT ACHAT DE CREMANT PAR M. RENE HUNSINGER

Le maire informe que M. René HUNSINGER a effectué un achat de crémant pour la Commune chez SUPER U à Ingwiller pour un montant de 237.24 €, montant qu'il y a lieu de lui rembourser.

M. Pascal Thomas interroge sur les délégations qu'a le maire quant à l'achat de vin par exemple. Il demande si là aussi il faut trois devis.

M. Sylvain Cunrath lui répond que le vin ne s'achète pas sur devis mais après dégustation, et plus sérieusement précise ensuite qu'en tout début de mandat, une délibération de délégations consenties au maire a été prise par le conseil municipal. La secrétaire a cherché le document qui date du 9 juin 2020.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de rembourser à M. René HUNSINGER les 237,24 € pour cet achat.

POINT 9

DEMANDE DE SUBVENTION / ASSOCIATION « LE P'TIT DECLIC – RESSOURCERIE » D'INGWILLER

Le Maire informe que l'association « Le p'tit dé clic – Ressourcerie » d'Ingwiller, créée le 5 avril 2023 par un collectif d'habitants de la Communauté de Communes de Hanau La Petite-Pierre, est une association à but non lucratif qui a pour objet de lutter contre la précarité et le gaspillage et de renforcer les liens sociaux et les solidarités entre les habitants.

L'association propose la vente d'objets de seconde main qui permettra de financer une épicerie solidaire qui ouvrira ses portes à l'automne 2024. Cette épicerie sera ouverte aux personnes, originaires des communes de la Communauté de Communes, en fragilité financière, bénéficiaires d'une aide alimentaire sur orientation des travailleurs sociaux.

Pour son bon fonctionnement, l'association sollicite pour une contribution financière à hauteur de 0,15 € par habitant.

Le maire propose de lui verser une subvention d'un montant de 500 €.

M. Pascal Thomas demande si la Ville d'Ingwiller ne subventionne pas ? Le maire répond que si, la ville d'Ingwiller subventionne aussi, mais toutes les communes de la Communauté de Communes sont sollicitées.

M. Christian Leininger demande si la Communauté de Communes subventionne aussi. Le maire répond que oui, aussi à hauteur de 0,15 € par habitant (environ 27 000 habitants en tout).

Le Conseil, à la Majorité (1 Abstention : M. P. THOMAS), décide de verser une subvention de 500 € à l'association « Le p'tit déclic – Ressourcerie » d'Ingwiller.

POINT 10

DEMANDE DE DELEGATION POUR LES ADMISSIONS EN NON-VALEUR DES CREANCES DE FAIBLE MONTANT

L'admission en non-valeur est proposée par le comptable pour les créances irrécouvrables c'est-à-dire les créances pour lesquelles :

- les diligences s'avèrent impossibles, vaines,
- ou dont les perspectives de recouvrement ne sont pas estimées suffisantes pour justifier la poursuite des diligences.

L'article 173 de la loi n° 2022-2017 du 21 février 2022 permet aux assemblées délibérantes de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant aux exécutifs.

Le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023 fixe les seuils de délégation à respecter : seuil maximal de 100€ pour les communes. Ce seuil constitue un plafond légal : les assemblées demeurent libres de fixer un seuil de délégation inférieur. Il leur est également possible, dans le respect de cette condition, de ne donner délégation que pour certaines catégories de créances.

Une fois la délégation accordée à l'exécutif, la décision d'admission en non-valeur s'effectuera par arrêté.

Afin de rendre compte de l'exercice de cette délégation auprès de l'assemblée délibérante tout en conservant à la mesure son effet simplificateur, le maire doit communiquer au moins une fois par an au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur assorties du motif d'admission. L'assemblée dispose par ailleurs d'un droit d'évocation des pièces produites à l'appui de la demande auprès du comptable public.

Le Maire propose au Conseil Municipal de lui déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant jusqu'au seuil de 100€. Cette délégation est valable pour toutes les catégories de créance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide**, à l'unanimité, de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant jusqu'au seuil de 100€. Cette délégation est valable pour toutes les catégories de créance.

POINT 11

DECLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE DE LA RUE DE L'ANCIENNE ECOLE

Le maire informe que dans le cadre de la construction du Pôle Associatif et Médical, on ne pourra plus emprunter la rue de l'Ancienne Ecole puisque le bâtiment y sera implanté. Il y a lieu d'en demander le déclassement.

Une enquête publique (d'une durée de 15 jours) est nécessaire car le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Mme Sylvie Pfeifer demande si le voisin est d'accord. Le maire répond que son entrée de garage va être agrandie. Il précise aussi que tout le monde pourra noter ses doléances dans le registre de concertation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ORDONNE** l'enquête publique relative au déclassement de la voirie communale de la rue de l'Ancienne Ecole,
- **NOMME** Monsieur Lucien JOCHEM commissaire-enquêteur chargé de procéder à l'enquête publique qui se déroulera pendant 15 jours,
- **AUTORISE** le Maire à entreprendre toute démarche afférente à cette affaire.

POINT 12**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN PONT D'EAU NATUREL OU ARTIFICIEL PRIVE POUR LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE AVEC LE CHATEAU HOCHBERG**

Le maire informe que, dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie, il y a lieu de demander aux propriétaires de poteaux d'incendie privés et de points d'eau naturels ou artificiels privés de les mettre à la disposition de la Commune en cas d'incendie.

Maintenant que le bassin de 120 m³ est construit au Château Hochberg, il y a lieu de leur demander de le mettre à disposition en cas de besoin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le maire à signer la convention avec le Château Hochberg.

POINT 13**AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES DE RECEPTION AU COMPTE « 6232 » : FETES ET CEREMONIES**

Le maire informe qu'au regard de la comptabilité publique, le trésorier est en droit d'exiger la production de tous les justificatifs nécessaires à l'application des opérations au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'imputer sur le compte 6232 « fêtes et cérémonies », les dépenses suivantes :

- frais liés à l'organisation de fêtes locales et nationales
- frais liés aux cérémonies de mariage, d'état civil, vie civile ou sociale de la commune
- frais liés à la représentation de la commune lors de cérémonies organisées par des collectivités partenaires
- frais liés aux fêtes de fin d'année, à l'organisation de repas annuel ou saisonnier (exemple : repas des aînés de la commune, repas du personnel, repas du conseil municipal)
- frais liés à l'organisation de fêtes et cérémonies pour la carrière des agents municipaux (médailles, départ en retraite, mutation, ...)
- autres frais occasionnés à la vie administrative de la commune (cadeaux d'anniversaires personnes âgées, cadeau de Noël au personnel)
- frais liés aux manifestations
- les dépenses non liées aux fêtes et cérémonies (réunions de chantier, ...)
- les dépenses de fournitures diverses et boissons pour réunions du conseil municipal ou des commissions
- les dépenses de réceptions lors de visites de personnalités officielles ou représentant un intérêt pour la commune.

POINT 14**NOMINATION D'UN CORRESPONDANT TOURISME**

Le maire informe que la Communauté de Communes Hanau La Petite-Pierre souhaite favoriser les échanges entre l'office de tourisme et les communes. Pour ce faire, ils recherchent dans chaque commune une personne volontaire pour devenir le correspondant tourisme. Ce référent peut être le représentant au Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme ou une nouvelle personne.

Le rôle du correspondant tourisme sera :

- de faire remonter toute information pour la mise en avant de la commune en termes de communication et diffusion sur leur site internet, leur agenda des manifestations, leurs brochures, leurs réseaux sociaux, leurs 3 bornes tactiles (La Petite-Pierre, Bouxwiller et Ingwiller)
- de relayer à la commune et à ses acteurs (associations, sites touristiques, entreprises touristiques, ...) les informations utiles fournies par l'Office de Tourisme (documents de communication, ...).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **NOMME** en tant que correspondant tourisme Madame Christine Doerflinger, adjointe au maire.

POINT 15**RAPPORTS ANNUELS 2022 DU SIVOM SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Le Maire informe que le conseil municipal doit valider les rapports annuels 2022 sur la qualité de l'eau et de l'assainissement présenté par le SIVOM de la Haute Moder. Il rappelle que le résumé du rapport a été envoyé par mail.

Il donne la parole à M. Sylvain Cunrath, vice-président du Sivom, qui analyse le document.

M. Sébastien Joan signale que la vanne devant son domicile fuit encore.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le rapport annuel sur l'eau et l'assainissement présenté par le SIVOM de la Haute Moder.

POINT 16**DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UNE BORNE TEXTILE – LINGE – CHAUSSURES POUR LE RELAIS EST**

Le maire informe que le Relais Est, membre d'Emmaüs, collecte des textiles, linge de maison et chaussures en Alsace. Sa vocation est double :

- créer des emplois en insertion pour des personnes exclues du monde du travail sur les métiers de la collecte, du tri et de la vente
- limiter le volume des déchets par le recyclage et réemploi de textiles usagés.

Le Relais Est a déjà implanté 28 conteneurs de collecte sur la Communauté de Communes Hanau La Petite-Pierre. Il souhaite développer un partenariat avec notre commune et y installer 2 bornes : une sur le petit parking près du Wingenerhof et une près du cimetière.

Le maire propose d'y répondre favorablement.

Mme Christine Doerflinger trouve qu'il n'y a pas beaucoup de place près du cimetière et si les bornes ne sont pas souvent vidées, cela va poser problème.

Le Conseil, à la Majorité (15 Pour, 2 Contre : Mme C. DOERFLINGER et M. S. JOAN, 1 Abstention :

Mme C. FRANCOIS), **DECIDE** :

- d'autoriser le Relais Est à mettre en place deux conteneurs aux emplacements susnommés
- d'autoriser le Maire à signer la convention.

POINT 17

COMPTE-RENDU PAR LE MAIRE DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal prend acte que :

- Le maire n'a pas préempté les biens suivants :
 - Terrain lieu-dit Wuestmatt
 - Maison 7 rue des Genêts.
- Le maire a mis à disposition, gratuitement, la salle du centre socioculturel :
 - Pour un atelier éveil musical organisé par la Communauté de Communes le mardi 15 octobre 2024 de 8h à 12h.

POINT 18

DIVERS

- Le maire propose de fixer la date du prochain nettoyage de printemps. Le conseil retient le samedi 6 avril. Rendez-vous à 13h30 au centre socioculturel.
- Le maire informe de la reconduction de la chasse aux œufs le lundi de Pâques, soit le 1^{er} avril. Il donne rendez-vous aux conseillers à 9 heures pour la mise en place.
- Le maire informe que les travaux du Pôle Associatif et Médical vont débiter le mardi 2 avril. Il informe aussi que l'entreprise Tschantz a été retenue pour la création du parking, sur le terrain acheté en face.
Mme Dominique Schmitt-Merx souhaite que l'on communique plus sur le projet.
M. Pascal Thomas demande si l'Etat va subventionner la construction. Le maire répond que oui, qu'on devrait arriver à 1.000.000 d'Euros, soit 30% du coût total. Les partenaires sont : la Région Grand Est pour 300.000 €, la Collectivité Européenne d'Alsace pour 450.000 € et l'Etat pour 250.000 €. Le reste à charge de la Commune sera couvert par la vente du Wingenerhof et la réalisation d'un emprunt.
- Dans le dossier Munsch-Gulden, le maire informe que de nouveaux puisards ont été installés et que des prélèvements seront réalisés aux mois de mai – juin.
- Dans le dossier du désenclavement du quartier Laliq, le maire informe que la Parc des Vosges du Nord avant proposé un 6^{ème} scénario mais que celui-ci a connu un non ferme de la Communauté de Communes.
- Madame Christine Doerflinger aborde le sujet des festivités de jumelage de la Pentecôte. Elle constate que beaucoup de conseillers municipaux n'ont pas répondu au sondage pour

l'hébergement des gens de Burgkirchen.

Elle informe des réunions régulières de préparation avec les associations locales.

Elle informe qu'une tombola va être organisée et que chaque conseiller municipal aura un carnet à vendre.

Elle informe du déroulé des festivités :

- Samedi 18 mai :

* arrivée de invités dans l'après-midi, avec verre de l'amitié au centre socioculturel puis installation dans les familles d'accueil

* visionnage d'un montage à la salle de spectacle du collège puis soirée tartes flambées

- Dimanche 19 mai :

* culte œcuménique à 10h à l'église catholique, animé par les Piusbläser de Burgkirchen

* à 11h30 : apéritif concert au gymnase animé par les Eichelthaler

* à 15h : défilé vers la place de Burgkirchen et installation du nouveau Maibaum

* à 18h : concert de la Musique de Wingen au gymnase

* à partir de 19h : soirée dansante animée par Silver Sound. Entrée gratuite, ouvert au public.

Petite restauration (grillades, frites).

- Lundi 20 mai :

* petit déjeuner au centre socioculturel puis visite guidée du musée Lalique et marche sur le sentier des verriers.

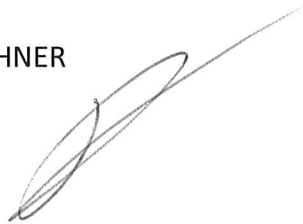
* repas en commun au gymnase.

- Le maire informe que le nouveau tableau des scores a été installé au gymnase. Il informe aussi attendre des devis pour l'éclairage Led et le changement de la verrière.
- Le maire informe que la haie biologique qui sera plantée l long du gymnase devait être livrée cette semaine encore.
- Mme Sylvie Pfeifer demande quand commencent les travaux au lotissement. Le maire répond que le promoteur Alila a abandonné et qu'une autre société s'est présentée pour reprendre le projet.
Mme Séverine Dettwiller demande si les travaux pour les logements des futurs gendarmes ont débuté. Le maire répond que non ; l'Etat doit encore se prononcer sur l'année d'installation de la brigade mobile que se fait par vague, sur 3 ans.
- M. Pascal Thomas demande quand auront lieu les travaux dans la rue des Tisserands. Le maire répond que les appels d'offres sont lancés et que le choix de l'entreprise se fera ensuite.
- M. Pascal Thomas demande ce qu'est l'œuvre d'art de 73 000 € exposée au collège et il souhaite savoir qui l'a financée. Le maire répond qu'il ne s'agit pas d'une œuvre d'art mais du LAC (Lieu d'Art et de Culture), l'espace qui a été déplacé dans l'enceinte du collège en raison des travaux du nouveau périscolaire. Il a été financé par la Communauté de Communes et la Collectivité Européenne d'Alsace.
- Mme Christine Doerflinger donne son ressenti quant à la réunion de présentation du futur périscolaire qui a eu lieu le 20 février. Elle constate que les gens qui ont des dérogations scolaires pour être scolarisés à Wingen ont beaucoup râlé.
M. Sébastien Joan est curieux de voir la baisse de fréquentation suite à la forte augmentation des tarifs.
- Mme Séverine Dettwiller souhaite parler de l'augmentation qui sera pratiquée à partir de cette année sur les redevances de ramassage des ordures. Elle regrette que les prix augmentent alors que la population a été bon élève en termes de tri des déchets. Le maire, aussi vice-président du Smictom, explique que les habitants, en triant plus, sortent moins souvent leur poubelle orange d'ordures ménagères, et du coup il faut bien répercuter le prix autrement.

- M. Pascal Thomas souhaite que lui soit expliqué le problème que l'administré, M. Fries François, a avec la Commune, car dans le village on attend de tout et de rien.
Le maire informe que M. Fries est propriétaire d'une parcelle boisée au lieu-dit Schwartzbaechel. Dans la sapinière voisine ; les arbres ont dû être abattus car ils étaient malades (bostryche). L'intervenant a demandé ce qu'il devait faire de ceux de M. Fries qui sont pourris à la base. Le maire lui a dit de les couper aussi. L'abattage a eu lieu il y a deux ans et le bois était au bord du chemin pendant un an. M. Fries n'a rien vu et rien dit pendant tout ce temps. Maintenant il en fait toute une affaire ...

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21h37.

Le Maire,
Christian DORSCHNER



La secrétaire de séance,
Séverine DETTWILLER

